

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire sortant, et sous la présidence de M Paul FERREUX doyen de l'assemblée

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / Mme Béatrice CLAUDE / M Daniel PIERRON / Mme Mylène DESILVESTRE / M Hervé VAXELAIRE / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fabrice ABEL / Mme Laurence MARION / M Christian LOUIS / Mme Nathalie PERRIN / M Neto AMANDIO / Mme Laurence GEHIN / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Paul FERREUX / Mme Katia DELAVILLE / M Eric MEYER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Fabrice ABEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

1 – ELECTION DU MAIRE

Après installation des conseillers municipaux par Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire sortant, M Paul FERREUX prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Il donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil désigne deux assesseurs pour les opérations électorales : M Eric MEYER et M Jean Pierre DIDIERLAURENT.

Il est fait appel à candidatures.

Mme Denise STAPPIGLIA et M Daniel LICINI se portent candidats.

Chaque conseiller municipal, dans l'ordre du tableau, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir, puis a introduit dans l'urne son bulletin de vote fermé dans une enveloppe.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme Denise STAPPIGLIA : **18 voix**

M Daniel LICINI : **04 voix**

Mme Denise STAPPIGLIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

2 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mme le Maire informe le Conseil qu'en application des articles L 2 122-1 et L 2122-2 du CGCT la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 adjoints au Maire au maximum.

Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures la commune disposaient, à ce jour, de 4 adjoints.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 5 et met au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Décide** la création de 5 postes d'adjoint au maire.

3 – ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 du CGCT relatif aux modalités d'élection des adjoints dans les communes de 1000 habitants et plus.

Elle fait appel à candidatures.

Il est laissé un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès de Mme le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Deux listes sont candidates :

➤ Liste de M Jean Pierre DIDIERLAURENT :

- 1 Jean Pierre DIDIERLAURENT
- 2 Mme Carole PETITDEMANGE
- 3 M Alain FRANCOIS
- 4 Mme Béatrice CLAUDE
- 5 M Jean Paul VAXELAIRE

➤ Liste de M Daniel LICINI :

- 1 M Daniel LICINI
- 2 M Paul FERREUX
- 3 Mme Katia DELAVILLE
- 4 M Eric MEYER

Mme le Maire appelle les conseillers à procéder au vote.

A l'appel de son nom, chaque conseiller prend un bulletin et une enveloppe et se rend dans l'isoloir puis dépose son enveloppe dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste de M Jean Pierre DIDIERLAURENT : **18 voix**

Liste de M Daniel LICINI : **04 voix**

Les candidats figurant sur la liste conduite par M Jean Pierre DIDIERLAURENT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.